



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 108568

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation de la psychiatrie en France. En effet, aujourd'hui cette situation est jugée préoccupante par un grand nombre de professionnels. Actuellement, on estime que le pourcentage des personnes atteintes de maladies mentales s'élève entre 3 % à 4 % de la population. Cependant, d'autres études montrent que la souffrance psychique réelle affecte en fait 40 % des Français. Patients, familles, usagers demandent plus de soins et de meilleure qualité. La demande des soins en psychiatrie est en augmentation alors qu'il existe une chute du nombre de psychiatres. Une baisse de 36 % du nombre de psychiatres est prévue d'ici à 2025. En trente ans, le nombre de dépressions déclarées a été multiplié par six et l'OMS prévoit qu'en 2020 les troubles psychiatriques seront la première pathologie devant les maladies cardio-vasculaires. Certes, le Gouvernement a mis en oeuvre son plan santé mentale sur trois ans mais les problèmes restent inchangés et les professionnels sont insatisfaits. Il lui demande, par conséquent, de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108568

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11252